

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 10 MARS 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30, en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal LEGAY, Maire de LA FEUILLIE.

Étaient présents :

LEGAY Pascal	DEVIN René	CUMONT Chantal
COTTAR Jérôme	AUVRAY Stéphanie	FOURNIER Alain
OURSSEL Nelly	PELLETIER Marcel	CABOS-VINCENT Pascale
LETELLIER Pascale	FIDELIN Emmanuel	PARIS Mélanie
DUPIN Denis	DEVAUX Laurent	OZANNE Amandine

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Laurent DEVAUX a été élu secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024

M. le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024. En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

2. Finances

a) Demande de subvention au titre de la DETR : réfection de la toiture du Foyer Rural

Pour rappel, le foyer rural, édifié dans les années 60, est doté d'une toiture en tôles de fibrociment. L'état de conservation extérieur de cette couverture est moyen, avec des infiltrations qui compromettent l'intégrité du plafond de la cuisine. L'isolant actuel ne garantit pas une isolation optimale en raison de la présence de ponts thermiques. Lors du conseil municipal du 17 décembre 2024, M. COTTAR a souligné l'urgence de traiter ce problème, sous peine de devoir fermer le foyer aux locations et aux associations. La commission travaux, réunie le samedi 1^{er} mars, a abordé ce point et validé l'opération. Le bureau de maîtrise d'œuvre retenu estime le coût des travaux à 160 000 € HT (désamiantage, couverture et isolation), la maîtrise d'œuvre à 13 750 € HT, et le diagnostic désamiantage avant travaux à environ 480 € HT, soit un total de 174 230 € HT. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la réhabilitation des bâtiments communaux.

Le Foyer a été bloqué aux réservations pour permettre les travaux, estimés à une durée de 3 semaines. M. DUPIN demande s'il ne serait pas préférable de décaler les dates, craignant que la période estivale ne soit pas optimale. La verrière restera telle quelle. Mme LETELLIER alerte sur l'emploi du bac acier, en secteur ABF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité, adopte le projet de réfection de la toiture du Foyer rural et sollicite au titre de la DETR, une subvention au taux maximum.

b) Demande de subvention aux titres de la DETR, DSIL et du Fonds Vert : rénovation énergétique de la gendarmerie

Le bâtiment de la gendarmerie présente des performances thermiquement insuffisantes et nécessite une remise à niveau globale.

Les objectifs de la réhabilitation de la gendarmerie sont de :

- Améliorer la confidentialité des personnes dans les locaux de services,
- Réaménager une partie des garages pour répondre à des nouveaux usages, notamment avec la création d'une salle de sport et une salle de réunion,

- Procéder à une réfection des locaux de service et résoudre les problématiques de chauffage,
- Améliorer les conditions de vie des gendarmes dans leur logement.

L'amélioration fonctionnelle de l'espace commun de la gendarmerie inclut la réhabilitation énergétique du bâtiment :

- Réhabilitation du bâti : Désamiantage des façades, requalification architecturale et isolation des façades, réfection et isolation des toitures terrasses, changement des menuiseries extérieures, isolation des planchers bas, isolation des locaux non chauffés,
- Réhabilitation des systèmes énergétiques : Modification de la production de chaleur, réfection complète de la distribution et des émissions de chaleur, création d'une ventilation mécanique Hygro A, réhabilitation intérieure des locaux de service et réhabilitation intérieure des logements.

L'estimation du coût des travaux a été réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage :

Scénario pompe à chaleur : 1 058 490€ HT dont 128 200€ HT de travaux facultatifs,

Scénario tout électrique : 912 990 € HT dont 128 200€ HT de travaux facultatifs.

M. le Maire souligne que le projet PAC permet une réduction de la consommation énergétique et une meilleure adaptabilité à un éventuel projet de réseau de chaleur.

L'installation d'une pompe à chaleur constitue une solution efficace pour atteindre le niveau BBC rénovation afin de bénéficier d'un financement plus avantageux.

Une hausse des loyers est envisagée afin de couvrir l'écart avec le tout électrique sur une période de 20 ans.

Après concertation, les membres du conseil optent pour le scénario incluant la pompe à chaleur, et sollicite une aide de l'État aux titres de la DETR, DSIL et le Fond Vert dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

c) Présentation définitive du projet de vidéoprotection et demande de subvention au titre de la FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Lors du conseil municipal du 17/12/24, il a été décidé de prioriser l'aménagement de la vidéoprotection dans le centre bourg avec 12 caméras réparties sur 9 sites (confirmation de 2 caméras au niveau de la mairie). Suite à des échanges avec le bureau d'études, il a été convenu de maintenir la caméra d'immatriculation située route du Tronquay, et d'équiper la place verte de 2 caméras d'immatriculation. Le coût estimatif de projet s'élève à 67 400€ HT pour les travaux et 9 000€ HT pour l'étude soit 76 400€ HT.

M. DUPIN propose de rajouter une caméra au niveau de l'école maternelle, qui couvrirait également vers le site de l'école élémentaire. Cette suggestion est retenue. La présentation du bureau d'étude sera mise à jour en conséquence.

Les travaux sont éligibles au titre du Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de vidéoprotection du centre bourg et de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre du FIPD.

d) Frais de scolarité 2025

M. le Maire rappelle que le calcul s'obtient en lissant les frais de fonctionnement des écoles sur les 3 dernières années, soit 2022, 2023 et 2024.

Pour l'année scolaire 2025, les frais de scolarité s'établissent de la manière suivante :

- École maternelle : 192 964.52€ (+15 898.96€), avec 66 élèves inscrits à la rentrée de janvier 2025, M. le Maire propose de fixer le coût par élève à 2 923.70€ (+199.61€/enfant).
- École élémentaire : 125 179€ (-11 679.39€) avec 134 élèves inscrits à la rentrée de janvier 2025, M. le Maire propose de fixer le coût par élève à 934.17€. (-32.91€/enfant).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2025 la participation aux frais de fonctionnement tel que présentés ci-dessus.

e) Réflexion sur le maintien du financement du projet musique à l'école

Par courrier en date du 3 janvier 2025, l'association "L'Art et la Manière" a notifié la commune de sa décision de dissolution effective au 31 mars 2025. Cette décision est motivée par l'état de santé de son directeur, M. Bulteau ainsi que par la situation financière de l'association. Ce sujet a été abordé lors du conseil communautaire du 6 février 2025. Il a été décidé de recenser, auprès des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes des Quatre Rivières, les intentions de maintien du financement de cette activité. Le coût de la prestation à l'école élémentaire s'élève à 7 065 €. Le conseil se prononce favorablement à la continuité de ce projet, sous réserve que le service soit de même qualité et que son coût ne soit pas plus élevé.

f) Participation à l'organisation d'un concert à l'Église de l'association « Les Musicales de Normandie »

L'association les « Musicales de Normandie » propose chaque année près de 40 concerts dans les lieux patrimoniaux les plus remarquables de la région. Initialement prévu à l'église de Saumont-la-Poterie, actuellement en travaux, le concert pourrait être accueilli à l'église de La Feuillie. Le concert, assuré par 2 sœurs violonistes, est prévu dimanche 24 août 2025 à 16h00. M. OUALLET, présent dans la salle, confirme la qualité exceptionnelle et la grande renommée des concerts proposés par cette association, sans porter atteinte aux manifestations de M. DEMARQUETTE. M. le Maire profite de l'occasion pour informer le conseil que les 4 concerts organisés en partenariat avec l'association ASEF se dérouleront les 4, 5 et 6 juillet.

M. le Maire propose par ailleurs, l'adoption de la convention définissant les conditions matérielles, financières et artistiques du partenariat avec l'association « Les Musicales de Normandie ». Cette convention de partenariat prévoit notamment le versement d'une subvention de 1 000€ correspondant à une partie du coût artistique du concert. Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention entre la commune et l'association les Musicales de Normandie, pour l'organisation d'un concert le 24 août 2025, à l'Église Saint-Eustache. Le conseil a également approuvé le versement d'une subvention de 1 000€ à l'association, correspondant à une partie du coût artistique du concert.

3. Affaires générales

a) Délibération approuvant le renouvellement de la participation au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité avec le SDE76

Pour optimiser les achats d'électricité pour l'année 2026, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76) propose de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commande et de bénéficier du prochain accord-cadre pour la période 2026-2029.

Au vu de ces éléments et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'adhésion de La Feuillie au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité et les services associés, d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés et d'autoriser le Maire à signer la convention.

b) Délibération modifiant le tiers de télétransmission de la convention actes

Pour rappel, par délibération n°10-2024 du 19/02/2024, le conseil municipal a adopté le dispositif de la télétransmission des actes soumis au contrôle de l'égalité. Initialement, le tiers de télétransmission choisi était DEMAT 76. Depuis, la commune a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel métier qui intègre cette fonctionnalité. Il est donc nécessaire de mettre à jour la convention établie avec la Préfecture en indiquant le nouveau tiers de télétransmission ; Berger Levrault.

c) Délibération approuvant la cession de l'orgue de l'Église à la commune

Le Maire informe l'assemblée qu'un groupement de donateurs anonymes dont fait partie M. Marc LEFÈVRE propose de faire don à la commune d'un orgue de marque ALLEN composé de trois claviers, lecteur de carte console controller ADR4.6, 1 amplificateur de 100 watt, 6 câbles audio, 1 pédalier, 3 enceinte HC 14 et 1 enceinte HC 12. Ce

don se fait sans contrepartie financière. La valeur du bien est estimée à 5 000€. La révision de cet orgue est actuellement en cours.

Considérant l'intérêt de cet instrument pour le patrimoine culturel et musical de la commune, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le don à titre gratuit de l'orgue et de les remercier chaleureusement pour ce geste en faveur de la commune. Les futures révisions seront à la charge de la commune.

d) Annulation de la fusion du SAEPA du Bray Sud

Par délibération n°52-2024 du 17/12/2024, le conseil municipal se prononçait favorablement à la fusion du SAEPA du Bray Sud et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Cuy-Saint-Fiacre, Gancourt-Saint-Etienne, Molagnies et Doudeauville. Par délibération du 16/12/2024, le SIAEPA Cuy-Saint-Fiacre, Gancourt-Saint-Etienne, Molagnies et Doudeauville a sollicité l'arrêt de la procédure. En conséquence, les services de la Préfecture suspendent la procédure de fusion telle que présentée précédemment.

4. Travaux

a) Extension de la bibliothèque : délibération attribuant le marché

La consultation des entreprises s'est déroulée du 14 janvier au 24 février 2025. À l'issue de cet appel d'offres, 37 entreprises ont répondu. La maîtrise d'œuvre devait fournir son rapport d'analyse des offres à la fin de la semaine dernière. Cependant, en raison du nombre élevé de réponses, elle n'est pas en mesure de fournir un rapport complet dans les délais impartis. En conséquence, la décision d'attribution du marché est reportée au prochain conseil municipal. Chaque lot a reçu au moins une offre. L'analyse financière, hors considérations administratives et techniques, indique qu'une entreprise a répondu à tous les lots pour un montant total de 168 217,43 € HT. Le montant pondéré s'élève à 141 473,62 € HT. Pour rappel, l'estimation initiale était de 148 701,15 € HT. Une réunion est prévue avec l'architecte le 18 mars à 15h30, à laquelle la commission travaux est conviée.

b) DECI

Les travaux d'aménagement des citernes de défense incendie de la tranche 1 débuteront en juillet et seront réalisés par la même entreprise qui a installé celles de la commune de Bézancourt ; il faudra compter 3 semaines de travaux. Les travaux pour la pose des poteaux incendie ont débuté ce jour. Le Département, par arrêté en date du 27 janvier 2025, a accordé une subvention de 69 158€. L'entreprise en charge de l'aménagement des citernes réalisera une partie de la voirie au niveau de l'impasse de la Cuette.

La tranche 2 a été validée par les services du SDIS comme suit :

Poteau incendie		E 278	rue du Haut Manoir
Citerne aérienne	120 m ³	389	impasse de la Planche
Citerne aérienne	30 m ³	236	impasse de la Poterie
Citerne aérienne	30 m ³	452	Les Ventes
Citerne aérienne	30 m ³	349	Les Ventes
Citerne enterrée	30 m ³	359/426	Les Cornets
Citerne aérienne	120 m ³	F14	Rue de la Cuette
Citerne aérienne	30 m ³	C328/270	rue des Teurtres
Citerne aérienne	60 m ³	D54	route de Morville
Citerne aérienne	120 m ³	O332	rue de l'Entre 2 Landes
Citerne aérienne	120 m ³	121	route de Bézancourt
Citerne aérienne	60 m ³	C035	intersection rue de la Grande Vente/route Nolléval

c) Aménagements de sécurité RD84

Le projet a été validé par les services du Département. L'appel d'offre va pouvoir être lancé. Le projet relatif aux aménagements sécurisés de la rue du Vert Four a été présenté aux riverains le 29 janvier. Pour rappel, ce projet consiste en l'aménagement de 3 plateaux, un cheminement piéton jusqu'au chemin du Pétrimaux. Le panneau d'entrée d'agglomération sera déplacé au niveau du château d'eau. M. DEVAUX propose que soit créée une voie partagée.

d) Rénovation intérieure de l'Église : diagnostic réalisé par les services de la DRAC

M. le Maire a rencontré Mme CARON, architecte ayant suivi les travaux précédents de l'Église. Avant d'entreprendre des travaux de rénovation intérieure de l'Église, il est nécessaire de solliciter l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur ce projet. Suite à la visite du 04 février, la personne en charge de ce service se prononce favorablement sur ce projet dont l'objectif est de restituer la pleine lisibilité architecturale des intérieurs, aujourd'hui altérée par les renforts, protections et étaitements mis en place ces dernières années pour assurer la sécurité et la stabilité.

La réalisation d'un diagnostic serait pertinente au regard des enjeux décors et structures que posent cette restauration intérieure. Ce diagnostic pourrait faire l'objet d'une subvention de 8 000 € maximum.

5. Comptes-rendus des commissions

a) Commission des affaires scolaires

Le conseil d'école de la maternelle a eu lieu le 04 février. Actuellement ; 65 élèves sont inscrits. Les inscriptions pour la prochaine rentrée débuteront à la fin du mois d'avril. En raison de l'absence prolongée de l'enseignante de la classe des moyennes sections, Mme DELATOUR est chaleureusement remerciée pour son engagement professionnel et son travail remarquable, compensant ainsi les remplacements irréguliers de l'éducation nationale. Par ailleurs, la qualité professionnelle des agents ATSEM est unanimement saluée. Les élèves de Petite Section ont bénéficié d'un bilan de la vision. L'exercice incendie a été réalisé avec succès. Le car de Fleury-la-Forêt, qui accusait des retards récurrents, a vu sa situation s'améliorer. L'ensemble des élèves a assisté à un spectacle fin janvier, et participe également à des séances de lecture à la bibliothèque avec Geneviève. Enfin, la boum de Noël a été organisée par les parents d'élèves.

Le conseil de l'école élémentaire s'est tenu le 25 février. Actuellement, 133 élèves sont inscrits, et 126 sont attendus pour la prochaine rentrée. Les élèves bénéficient de séances de natation, mais la qualité du service est discutable. Un nouveau maître-nageur est attendu au 1^{er} avril. Les élèves ont également confectionné les cartes de vœux distribuées avec les colis de fin d'année. La journée de visite au collège pour la liaison CM2/6ème est programmée début juin. Les élèves de CM2 se rendent à l'EHPAD une fois par mois et certaines classes fréquentent régulièrement la bibliothèque. Le concert organisé par l'Art et la Manière aura lieu samedi 29 mars. Les représentants de parents d'élèves expriment leur mécontentement concernant le temps insuffisant pour déjeuner ; une réunion s'est tenue au collège pour aborder ces préoccupations. Afin de soulager l'effectif des classes, l'ouverture d'une 6^{ème} classe est confirmée pour la prochaine rentrée, nécessitant l'aménagement de la salle de réunion.

Le 31 janvier s'est tenue une réunion avec le département portant sur le renouvellement de la convention relative à la cantine. Il en ressort que la salle dédiée aux élèves de maternelle est prévue pour 60 élèves, nécessitant ainsi la mise en place de 2 services. Il est proposé d'instaurer un forfait annuel similaire à celui appliqué au collège, incluant potentiellement les élèves de maternelle. En ce qui concerne la facturation aux familles, il reste à déterminer si l'on maintient la facturation mensuelle ou si l'on opte pour une facturation trimestrielle. La signature de la convention est arrêtée au 24 mars.

b) Commission voirie

Les travaux de raboutage ont été effectués sur la rue du Vieux Puits ainsi que sur l'impasse de Beaumont. Il est prévu d'installer une dalle de lavage dans les ateliers, équipée d'un séparateur d'hydrocarbures. La clôture du terrain de football a été montée, de même que celles des terrains situés derrière l'église. Un grillage a également été posé au niveau de la sente de l'église et de l'école élémentaire. Le chemin piéton reliant l'école maternelle au city-stade sera réalisé au cours du mois de mai. Le panneau d'information a été installé à l'intersection de la rue de Nolléval et de la rue du Camp Jean. Les panneaux du marché ont été mis en place, et les barrières pour matérialiser les emplacements sont maintenues.

c) Commission fleurissement et illuminations

La commission s'est réunie le 22 février. En ce qui concerne le fleurissement, il a été décidé de planter des dahlias, des rosiers et des impatiens. Il a également été proposé de laisser le rond-point de la gendarmerie en « jachère

fleurie ». Pour les illuminations, il est envisagé d'installer des décorations « gouttes d'eau » dans le sapin du marché. M. FIDELIN a suggéré que les élèves des écoles fabriquent des boules de Noël pour les accrocher dans le sapin. Par ailleurs, les illuminations des candélabres doivent être remplacées ; un devis a été sollicité à cet effet. Enfin, il a été convenu que le sapin du square devra être plus grand que celui de cette année. Des crédits de 10 000€ à 15000€ sont à inscrire au budget 2025.

d) Commission travaux

La visite de sécurité électrique et gaz du foyer a été réalisée. Le terrain de pétanque n'est plus entretenu ; deux entreprises vont procéder à son réaménagement. Pour l'installation de l'éclairage, il faudrait se rapprocher du SDE76. Il est également envisagé d'installer des tables de pique-nique. M. COTTAR en profite pour informer le conseil que le club de pétanque a été dissous et qu'un nouveau club, « La boule feuilleuse », est en cours de création. Suite au remplacement de la pompe à chaleur de l'école maternelle, celle-ci ne donne pas satisfaction et des dysfonctionnements ont été constatés. Le pot à boue sera installé durant les vacances d'avril ; les sondes seront mises en place le 19 mars. La peinture ainsi que le sol de la salle des professeurs de l'école maternelle ont été refaits. Le portail est toujours hors-service, des pièces sont en attente. Un chauffe-eau a été remplacé dans l'un des logements des Prunus. M. LECOINTRE a travaillé à la gendarmerie pour rénover un logement en prévision de l'arrivée d'un nouvel officier. Les raccords des chauffe-eaux des appartements sont à remplacer.

6. Questions et informations diverses

Le repas des aînés se tiendra le dimanche 30 mars au foyer rural, à partir de 12h30.

L'acquisition des terrains situés derrière l'église a été finalisée. Une promesse de vente a été signée pour le terrain de l'impasse de l'Environnement ; cependant, un problème de canalisation d'eau potable a été identifié ainsi que d'évacuation d'eau pluviale du terrain de M. KOLÉNO. La viabilisation du terrain sera nécessaire.

La signature de l'acte de cession à SEMINOR a été effectuée.

Un rendez-vous pour le bornage du terrain contigu au square est programmé pour le 18 mars.

La semaine de la petite enfance se déroulera du 15 au 22 mars. Plusieurs actions sont prévues sur la commune, en partenariat avec la bibliothèque.

Un atelier mémoire est organisé en collaboration avec l'ASEPT, association qui regroupe différentes caisses de retraite. La première intervention est prévue pour le 25 mars.

La foire à tout est programmée pour le dimanche 27 avril.

Mme OURSEL signale que le chauffage des sanitaires au foyer fonctionne en continu. M. COTTAR se chargera de le désactiver. Le sèche-mains est actuellement hors service ; une commande de remplacement est en cours.

La porte du foyer a été forcée ; des travaux de remise en état de l'enduit sont prévus.

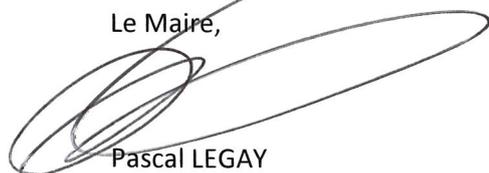
M. GODALLIER, adjudant, tient à remercier l'ensemble du conseil pour l'intérêt porté au projet de rénovation énergétique de la gendarmerie. Il informe également le conseil que des contrôles seront renforcés au niveau des écoles et du city-stade. Des contrôles de vitesse seront effectués au niveau de la place Verte.

Mme PARIS souhaite savoir si une réponse au courrier de Madame FOINANT a été envoyée. Ce courrier concernait la dénonciation d'une concurrence déloyale suite au service gratuit d'écrivain public proposé par Monsieur Eric BLANCHET en mairie. Monsieur le Maire précise que Monsieur BLANCHET n'a été sollicité que par deux personnes jusqu'à présent ce qui ne représente pas une réelle concurrence.

M. FIDELIN informe le conseil qu'il a observé un véhicule déverser des déchets dans les poubelles communales. M. GODALLIER recommande de composer le 17 pour avertir la gendarmerie en cas de situation similaire. L'utilisation de panneau pocket est un bon outil pour certaines alertes.

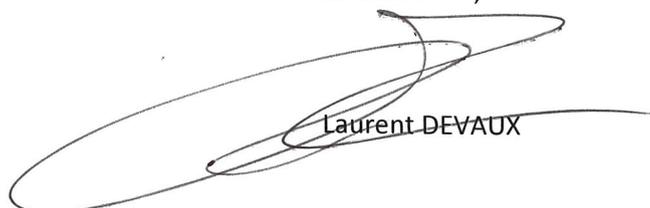
La séance est levée à 23h15.

Le Maire,



Pascal LEGAY

Le secrétaire,



Laurent DEVAUX